



# Objets parlementaires sélectionnés AS 2025/2026

L'Association valaisanne de l'enseignement professionnel (AVEP), en collaboration avec la Commission de l'enseignement de la Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'État du Valais (FMEP), suit de près les questions relatives au secteur de l'éducation qui sont abordées par le Grand Conseil et rédige, en amont des sessions du Grand Conseil, des prises de position sur des thèmes liés à l'éducation. Vous trouverez ici, pour l'année scolaire 2025-2026, sur la base des documents relatifs aux sessions, un bref aperçu d'une sélection de dossiers concernant principalement la formation professionnelle, avec le stade d'avancement de leur traitement :

## POSTULATS<sup>1</sup>

- **Intégration de l'intelligence artificielle : des renforts pour les écoles, les directions et le personnel enseignant**

Dans ce postulat, le Conseil d'État est invité à élaborer un cadre visant à réglementer l'utilisation juridique, éthique et pédagogique de l'intelligence artificielle dans l'enseignement, afin de fournir aux écoles, aux directions d'établissement, aux enseignants ainsi qu'aux élèves des lignes directrices en matière de gestion, d'utilisation, d'obligations et d'interdictions. À cet égard, les enseignants doivent être mis en mesure d'exploiter au mieux ce soutien technologique, tout en ayant pleinement conscience des risques et des opportunités liés à l'utilisation de la technologie en question.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/259683>

- **Création d'un abonnement général cantonal pour les moins de 25 ans en remplacement des rail-checks**

Ce postulat invite le Conseil d'État à examiner, en collaboration avec les communes, les parents et les entreprises de transports publics, la mise en place d'un abonnement général cantonal à tarif réduit pour les moins de 25 ans, en remplacement des Rail-Checks, afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un accès élargi et abordable aux transports publics, tout en contribuant à la réalisation des objectifs climatiques en encourageant des comportements de mobilité durables.

Par 64 voix contre 63 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/273686>

- **Renforcer la prévention des addictions dans les écoles valaisannes**

Ce postulat charge le Conseil d'État d'exposer, dans un rapport, comment la prévention des dépendances dans les écoles valaisannes peut être systématiquement renforcée et développée. L'objectif est de permettre aux jeunes d'accéder dès leur plus jeune âge, de manière adaptée à leur âge et durable, à des connaissances, à une réflexion et à un soutien en matière de prévention des dépendances. Le rapport doit notamment aborder les points suivants : 1. Un état des lieux des offres et programmes existants en matière de prévention des dépendances dans les écoles secondaires et professionnelles du canton du Valais, ainsi que des établissements dans lesquels ils sont effectivement mis en œuvre. 2. Une évaluation de l'efficacité de ces mesures ainsi que des ressources humaines et financières mobilisées. 3. Une analyse visant à déterminer si les mesures actuelles couvrent toutes les formes de dépendance pertinentes. 4. Des propositions visant à améliorer la coordination et l'intégration de la prévention des dépendances dans le quotidien scolaire. 5. L'examen d'un concept-cadre cantonal pour une prévention des dépendances efficace et adaptée à l'âge des élèves dans les écoles.

Par 68 voix contre 56 et 1 abstention, le Grand Conseil accepte ce postulat ; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/265722>

Les postulats suivants **ont été rejetés** : «Promouvoir l'apprentissage de la langue avant l'entrée à l'école», «Introduction d'un cours de premiers secours annuel dans les écoles», «Valoriser le comportement et l'application à l'école obligatoire : enfin une note».

<sup>1</sup> En déposant un postulat, le député demande au Conseil d'Etat d'étudier une question précise et de produire un rapport ou des propositions. (Service parlementaire, Sion. (2025, p.29). *Petit guide du Grand Conseil valaisan [brochure]*, ou <https://parlement.vs.ch/app/de/document/156551> (01.06.2026)



## MOTIONS<sup>2</sup>

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, aucune motion concernant la formation professionnelle n'a été examinée.

## INTERPELLATIONS<sup>3</sup>

### • Interdiction générale des téléphones portables dans les écoles valaisannes

Le Département de l'économie et de l'éducation du canton du Valais a décidé d'instaurer une interdiction générale des téléphones portables dans les écoles obligatoires et secondaires. Cette interdiction interdit aux élèves d'utiliser leur téléphone portable pendant toute la journée scolaire. Jusqu'à présent, la réglementation de l'utilisation des téléphones portables relevait principalement de la compétence de chaque établissement scolaire, qui avait déjà mis en place des solutions variées en fonction de son emplacement. L'interpellation demande des réponses à diverses questions d'ordre juridique, pédagogique et relatives aux droits de l'enfant en lien avec cette interdiction totale.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/266325>

Vous pouvez écouter ici la réponse orale du conseiller d'État Christoph Darbellay :

[https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=ab0a0eea-75cb-4fae-b18f-](https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=ab0a0eea-75cb-4fae-b18f-72789ccf032d&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=b255c442-6d17-434b-8fa0-d8ac1876208b&unitName=default)

[72789ccf032d&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=b255c442-6d17-434b-8fa0-d8ac1876208b&unitName=default](https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=ab0a0eea-75cb-4fae-b18f-72789ccf032d&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=b255c442-6d17-434b-8fa0-d8ac1876208b&unitName=default)

### • Jusqu'où va la compensation des désavantages dans les écoles valaisannes

Des mesures de compensation des désavantages peuvent être accordées à tous les niveaux de formation, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Les spécialistes signalent que le nombre d'étudiants bénéficiant de telles mesures est en hausse, en particulier aux niveaux inférieurs des mesures d'éducation spécialisée. Cela soulève des questions quant à la qualité de l'enseignement, notamment dans les établissements d'enseignement secondaire. Au plus tard sur le marché du travail, on ne fait plus la distinction entre les exigences formelles et celles liées au contenu imposées aux salariés. Si de plus en plus d'élèves obtiennent leurs diplômes grâce à des mesures de compensation des désavantages, la valeur de ces diplômes s'en trouve affaiblie, ce qui pose problème pour le marché du travail. De plus, le risque augmente que des personnes choisissent des formations qui, à long terme, ne correspondent pas à leurs points forts personnels.

Dans le cadre de ces réflexions, les auteurs de l'interpellation prient le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Combien de compensations des désavantages ont été accordées lors de l'année scolaire passée pour chaque niveau de formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire)?
- Comment se répartissent-elles selon les régions constitutionnelles?
- Quels sont les troubles les plus fréquents et quels types d'aménagements sont accordés dans ces cas?
- Quel est le taux de refus des demandes de compensation des désavantages?
- Comment les chiffres ont-ils évolué au cours des dix dernières années?
- Comment le Conseil d'État évalue-t-il la situation au vu de la problématique décrite ci-dessus (qualification pour le marché du travail et formation qui ne correspond pas aux compétences individuelles)?
- Constate-t-on des écarts statistiques entre l'école publique et d'autres modèles scolaires tels que le Bildungspunkt Eggerberg, la GD Schule Bratsch ou encore le Bauernhof Schmeli?
- Quels retours le Conseil d'État reçoit-il de la part du personnel spécialisé qui travaille sur le terrain?
- Comment le Conseil d'État évalue-t-il la situation en comparaison avec les autres cantons?

Vous pouvez consulter ici la réponse du conseiller d'État Christophe Darbellay à cette interpellation :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/273654>

### • Programme d'allègement budgétaire 2027 : conséquences pour le canton du Valais

Le Conseil fédéral a mené, du 29 janvier au 5 mai 2025, la consultation sur le paquet d'allègements budgétaires 2027. Ce dernier vise à réaliser, à partir de 2027, des économies structurelles comprises entre 2,7 et 3,6 milliards de francs afin de stabiliser le budget fédéral. Les mesures proposées concernent de nombreux domaines, notamment la formation, les transports publics et le sport. Ce paquet prévoit notamment des réductions des contributions fédérales à la formation professionnelle.

L'interpellation soulève notamment les questions suivantes :

<sup>2</sup> A travers une motion, les parlementaires demandent la modification d'une loi, voire de la Constitution. (ibid.)

<sup>3</sup> L'interpellation désigne une simple demande d'explication adressée au Conseil d'Etat. (ibid.)



- Quelles sont les répercussions financières à prévoir pour le canton suite aux mesures proposées, notamment en ce qui concerne : les hautes écoles, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la promotion des compétences de base chez les adultes et la recherche ?
- Comment le canton du Valais compte-t-il financer ces transferts de coûts ?
- Quelle est la position du canton du Valais dans le cadre de la consultation sur le paquet d'allègements 2027 ?
- Quelles mesures (lobbying politique, collaboration intercantonale, négociations avec la Confédération) le canton du Valais met-il en œuvre pour empêcher ces transferts massifs de coûts vers les cantons ?

Vous pouvez consulter ici la réponse du conseiller d'État Christophe Darbellay à cette interpellation :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/270985>

## LOIS

- **Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP)**

La loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (LFFP) (version du 1er janvier 2021) est modifiée comme suit :

Art. 9 al. 2 (modifié) 2 Le taux de la contribution ne peut dépasser 1,5 pour mille de la masse salariale

*Remarque : jusqu'à présent, la limite était fixée à 1 pour mille.*

- Art. 18 al. 2 (modifié) 2 En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent des dépenses annuelles des prestations figurant à l'article 4 afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices.
  - a) les cours interentreprises tels que définis par les ordonnances de formation, pour la partie non couverte par les subventions fédérales et cantonales;
  - b) les frais de déplacement des apprentis pour la fréquentation des cours interentreprises;
  - c) \* ...
  - d) les frais pour les examens et autres procédures de qualification reconnues;
  - e) les cours pour formateurs en entreprise;
  - f) \* ...
  - g) les stages en entreprise homologués par l'autorité cantonale;
  - h) les actions collectives de promotion en faveur de la formation et du recrutement professionnels;
  - i) les autres mesures liées à la formation, au perfectionnement, au recrutement et au placement des jeunes;
  - j) \* la formation continue des adultes.

*Remarque : jusqu'à présent, la constitution de la réserve n'était pas facultative, mais prévue de manière constante.*

Le Grand Conseil accepte cette loi en lecture unique par 126 voix contre 0 et 0 abstention. Avec 127 voix pour, 0 contre et 0 abstention il renonce à une deuxième lecture avec la majorité requise de 2/3.

Le délai pour le dépôt des 3'000 signatures nécessaires au référendum court jusqu'au 27 août 2026. Compte tenu de l'adoption à l'unanimité, aucun référendum n'est à prévoir.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/273521>

- **Loi sur l'école valaisanne**

La loi sur l'enseignement public (GUW62) du 4 juillet 1962 continue, 63 ans après son entrée en vigueur, de servir de loi-cadre à l'école valaisanne. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le système éducatif a considérablement évolué ; la loi a été adaptée et des lois sectorielles, des ordonnances et des règlements précisent les missions et l'organisation de l'institution scolaire. L'adoption des lois sectorielles a permis au système éducatif de s'adapter aux besoins de la jeunesse. Cependant, comme de nombreux articles ont été intégrés dans les lois sectorielles mentionnées, la GUW62 a progressivement perdu de sa substance. [...]

Avant d'entamer les travaux relatifs à une nouvelle loi-cadre, il a fallu examiner la nécessité d'une nouvelle loi. [...] La rédaction d'une loi sur l'école valaisanne (LEV) doit répondre aux besoins et apporter une véritable valeur ajoutée. À l'issue de plusieurs séances internes du Service de l'enseignement, il est apparu que le nombre et l'importance des thèmes à traiter justifiaient l'élaboration d'une nouvelle loi-cadre.

[...] Le projet de loi a été soumis à consultation entre le 23 juin et le 19 septembre 2025. Au total, 97 prises de position ont été reçues de la part d'acteurs du secteur pédagogique, de partis politiques, de l'administration cantonale, de communes, de représentants des Églises et de particuliers. Les réactions ont témoigné d'un large soutien en faveur du projet, mais contenaient également de nombreuses propositions d'amendements.

Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture par 102 voix contre 25 et 1 abstention. Avec 76 Oui contre 51 Non et 1 abstention la majorité des 2/3 requise pour renoncer à une deuxième lecture n'est pas atteinte. Le projet fera ensuite l'objet d'une deuxième lecture par une commission spéciale, puis le Grand Conseil se prononcera.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/274307>

*Remarque complémentaire :* la loi sur l'enseignement privé et la loi sur l'enseignement secondaire général de deuxième cycle ont également été adoptées à la majorité en première lecture, et il n'a pas non plus été renoncé à une deuxième lecture.



## RESOLUTIONS<sup>4</sup>

- **Fonds de la Confédération pour la formation, la recherche et l'innovation**

Les auteurs de la résolution demandent au Conseil d'État, dans le but de préserver la capacité d'innovation et la vitalité économique du canton du Valais, d'intervenir auprès de la Confédération contre les coupes massives dans le financement fédéral alloué à la formation et à la recherche.

Par 72 voix contre 52 et 0 abstention, le Grand Conseil accepte cette résolution.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/267653>

## FINANCES & RAPPORTS

- **Budget 2026**

Dans le budget 2026, aucune modification n'a fait l'objet d'une adoption tacite dans le domaine de la formation professionnelle. L'amendement budgétaire concernant le quota de premiers diplômés au niveau secondaire II a été rejeté par la commission compétente.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/269003>

Afin d'équilibrer le budget 2026 et sur proposition de sa commission des finances, le Grand Conseil approuve tacitement une péréquation financière (5 275 000 francs) dans le cadre du budget global.

Après la reprise de la discussion, le Grand Conseil approuve la modification suivante du budget 2026 : suppression de 20 ETP non autofinancés (- 2 400 000.-), par 65 voix contre 63 et 0 abstention.

Le Grand Conseil adopte le budget de l'État du Valais pour l'année 2026 par 108 voix contre 19, avec 1 abstention.

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/268995>

- **Comptes 2025 du Département de l'économie et de l'éducation (DEF)**

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/275667>

Le conseiller d'État Christophe Darbellay répond oralement à diverses questions concernant le budget de l'éducation.

*Présentation synthétique par l'AVEP :*

M. le conseiller d'État Christophe Darbellay met en avant les nombreux investissements réalisés dans le domaine de l'éducation (notamment le gymnase « Ella Maillart » à Sion, la pédagogie spécialisée et le Service de la jeunesse) et souligne l'importance de l'acquisition de compétences et de l'éducation en tant que moteur du canton.

Il critique les mesures d'économie prévues par la Confédération, qui prévoient la suppression des contributions à la formation professionnelle et aux hautes écoles et leur répercussion totale sur les cantons. Il se demande si les mesures d'économie cantonales dans le domaine de l'innovation sont ici efficaces.

Le conseiller d'État Christophe Darbellay confirme que, dans le domaine des bourses et des prêts d'études, les efforts visant à accroître le nombre de formations dans le secteur de la santé n'ont pas permis d'éviter une stagnation.

Il confirme que, dans le domaine de l'enseignement, la réduction du nombre d'heures au niveau obligatoire n'a pas été budgétisée de manière optimale, mais que l'écart de 13 millions représente une part infime par rapport au budget total de 600 millions, sachant que 8,4 millions sont imputables à des augmentations dans le domaine de l'éducation spécialisée. 70 % des dépenses dans ce domaine sont imputables aux enfants présentant des troubles du comportement. Le conseiller d'État Christophe Darbellay souligne que les enseignants sont avant tout chargés de transmettre des connaissances et des compétences, et non d'éduquer les enfants, ce qui relève en premier lieu de la responsabilité des parents. On constate une augmentation du nombre d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage et des besoins particuliers, mais ce sont les troubles du comportement qui pèsent le plus lourdement sur le système.

Concernant la question des longs délais d'attente pour les traitements physiques et psychiques, il souligne l'écart de 71 postes à temps plein entre le nombre recommandé et le nombre effectif de spécialistes employés, ainsi que le fait que le Grand Conseil a, par le passé, rejeté une augmentation du nombre de postes à temps plein dans ce domaine. La situation est similaire en matière de protection de l'enfance, domaine dans lequel le canton du Valais dispose de deux fois moins de personnel que les cantons présentant un nombre de cas comparable. Il annonce qu'il demandera des moyens supplémentaires pour les domaines prioritaires que sont la pédagogie spécialisée et la protection de l'enfant. De même, vers la fin de sa réponse, il fait remarquer que le nombre d'enfants par conseiller d'orientation est en hausse.

Vous pouvez écouter ici la réponse complète du conseiller d'État Christoph Darbellay :

[https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=c40fc14c-1e09-4aaa-b0f9-](https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=c40fc14c-1e09-4aaa-b0f9-b246d4d9de1e&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=d67f7852-8d5b-4540-9102-80db2cff4d35&unitName=default)

[b246d4d9de1e&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=d67f7852-8d5b-4540-9102-80db2cff4d35&unitName=default](https://vs.recapp.ch/shareparl/?agendaltemUid=c40fc14c-1e09-4aaa-b0f9-b246d4d9de1e&insiteScroll=true&scroll=false&segmentUid=d67f7852-8d5b-4540-9102-80db2cff4d35&unitName=default)

<sup>4</sup> La résolution permet d'exprimer officiellement l'opinion du Grand Conseil sur des événements importants. Elle permet également au Grand Conseil de s'adresser au Parlement fédéral. (ibid.)



- **Rapport annuel 2025 du Conseil d'État**

**SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Renforcer l'accompagnement des jeunes en difficulté**

Le Service de la formation professionnelle (SFOP) poursuit et renforce les mesures d'accompagnement destinées aux jeunes rencontrant des difficultés lors de la transition vers le monde du travail. En s'appuyant sur un réseau d'acteurs de première ligne, notamment le corps enseignant, les entreprises formatrices et les partenaires spécialisés, le SFOP vise à prévenir les ruptures de parcours et à soutenir durablement la réussite de chacune et chacun, y compris des jeunes issus de la migration.

**Collaboration étroite avec les partenaires de la formation professionnelle**

La réussite des parcours repose sur une coopération étroite entre l'Etat et les milieux professionnels. Le SFOP travaille en partenariat avec les entreprises formatrices, les associations professionnelles et les institutions spécialisées afin de renforcer la qualité de la formation, valoriser cette voie et répondre de manière concertée aux besoins des jeunes et de l'économie.

**Numérisation et adaptation aux réalités professionnelles**

La transformation numérique des métiers s'accélère, de même que le développement de plateformes et de moyens d'enseignement numériques propres aux différentes professions. Le SFOP accompagne ces évolutions afin de préparer les jeunes aux défis actuels et futurs du monde du travail.

**Portail des entreprises : un nouvel espace de collaboration**

Le SFOP finalise la mise en place d'un portail numérique destiné aux entreprises formatrices. Cet outil facilitera les démarches administratives, améliorera la qualité des données et renforcera la communication entre les partenaires. Il contribuera à responsabiliser les entreprises formatrices et à réduire la charge administrative, permettant de concentrer davantage les ressources sur l'accompagnement des personnes en formation.

**Garantir des infrastructures adaptées aux métiers**

Les travaux préparatoires liés à la future Ecole Professionnelle Intercantonale de la Chimie (EPIC) à Monthey se sont poursuivis en 2025. Cette infrastructure offrira un environnement d'apprentissage moderne pour des métiers de haute technologie, principalement orientés vers la chimie et les biotechnologies.

**Convergence des actions à l'échelle cantonale**

Afin de disposer d'une filière forte, visible et en phase avec les évolutions de l'économie, un comité de pilotage pour la formation professionnelle a été instauré. Réunissant des représentants de l'Etat et des milieux professionnels, il assure un pilotage partagé des projets prioritaires et une coordination renforcée des initiatives sur l'ensemble du territoire

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/275662>

**Vous trouverez ici tous les objets des sessions durant l'année scolaire 2025/2026 :**

Session de septembre :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/265898>

Session de décembre :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/268985>

Session de mai :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/273498>

Session de novembre :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/267547>

Session de mars :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/270933>

Session de juin :

<https://parlement.vs.ch/app/de/link/275524>